

LAMÉLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE

États financiers Aux 30 septembre 2017 et 2016

Table des matières

| | |
|--|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2-3 |
| États de la situation financière | 4 |
| États du résultat net et du résultat global | 5 |
| États des variations des capitaux propres | 6 |
| Tableaux des flux de trésorerie | 7 |
| Notes afférentes aux états financiers | 8-30 |



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Lamêlée Minerais de Fer Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Lamêlée Minerais de Fer Ltée., qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2017, et les états du résultat net et du résultat global, des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Lamêlée Minerais de Fer Ltée. au 30 septembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Autre point

Les états financiers de Lamêlée Minerais de Fer Ltée. pour l'exercice terminé le 30 septembre 2016 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 30 janvier 2017.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montréal,
le 23 janvier 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A115197

LAMÉLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
aux 30 septembre (en dollars canadiens)

| | Notes | <u>2017</u> | <u>2016</u> |
|---|-------|----------------|----------------|
| | | \$ | \$ |
| ACTIF | | | |
| Courant | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 1 068 | 12 584 |
| Taxes à la consommation à recevoir | | 2 608 | 5 093 |
| Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir | | - | 5 570 |
| Autre débiteur | | 5 133 | - |
| Frais payés d'avance | | 1 300 | 1 300 |
| | | <u>10 109</u> | <u>24 547</u> |
| Non courant | | | |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 6 | 90 000 | 90 000 |
| | | <u>90 000</u> | <u>90 000</u> |
| Total de l'actif | | <u>100 109</u> | <u>114 547</u> |
| PASSIF | | | |
| Courant | | | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | | 20 864 | 41 999 |
| Dus à un administrateur, sans intérêts, ni modalités de remboursement | | 282 | 30 000 |
| Total du passif | | <u>21 146</u> | <u>71 999</u> |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital-actions | 7 | 6 034 332 | 5 876 382 |
| Bons de souscription | 8 | - | 123 000 |
| Surplus d'apport | | 5 145 840 | 5 019 387 |
| Déficit | | (11 101 209) | (10 976 221) |
| Total des capitaux propres | | <u>78 963</u> | <u>42 548</u> |
| Total du passif et des capitaux propres | | <u>100 109</u> | <u>114 547</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 23 janvier 2018.

(s) Stéphane Leblanc,
Président et Chef de la direction

(s) Hubert Vallée,
Chef des finances

LAMÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
ÉTATS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
 Exercices terminés les 30 septembre (en dollars canadiens)

| | Notes | <u>2017</u> | <u>2016</u> |
|--|-------|------------------|--------------------|
| | | \$ | \$ |
| DÉPENSES | | | |
| Honoraires professionnels | | 82 133 | 49 554 |
| Informations aux actionnaires | | 19 160 | 47 475 |
| Frais de fiducie et d'enregistrement | | 5 200 | 5 346 |
| Frais de déplacement | | 4 121 | 885 |
| Paiements fondés sur des actions | 9 | 3 453 | 59 451 |
| Frais bancaires | | 686 | 998 |
| Taxes et permis | | 86 | 85 |
| Frais de transaction | | - | 22 975 |
| Relations aux investisseurs | 9 | - | 15 528 |
| Honoraires de gestion | | - | 12 000 |
| Charges locatives | | - | 5 000 |
| Assurance | | - | 4 322 |
| Impôt de la partie XII.6 | | - | 1 446 |
| Papeterie et frais de bureau | | - | 255 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | | - | 110 |
| Perte sur cession d'actifs d'exploration et d'évaluation | 6 | - | 7 366 416 |
| Exploration et évaluation de projets | | - | 456 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | | - | 1 636 |
| Gain sur règlement de dettes fournisseurs | | - | (40 026) |
| RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | | <u>(114 839)</u> | <u>(7 553 912)</u> |
| Produits d'intérêts | | - | 324 |
| RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT | | <u>(114 839)</u> | <u>(7 553 588)</u> |
| Impôt différé | 12 | - | 40 666 |
| RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL | | <u>(114 839)</u> | <u>(7 512 922)</u> |
| RÉSULTAT PAR ACTION | | | |
| Résultat de base et dilué par action | 11 | <u>(0,03)</u> | <u>(1,79)</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LAMÉLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

| | Notes | Nombre d'actions (1) | Capital-actions \$ | Bons de souscription \$ | Surplus d'apport \$ | Déficit \$ | Total des capitaux propres \$ |
|--|-------|----------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------|--|
| Solde au 1^{er} octobre 2015 | | 4 541 878 | 10 103 357 | 163 800 | 989 949 | (3 462 866) | 7 794 240 |
| Paiements fondés sur des actions | 9 | - | - | - | 74 979 | - | 74 979 |
| Actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation | 7 | 450 000 | 90 000 | - | - | - | 90 000 |
| Actions émises pour règlement de dettes fournisseurs | 7 | 66 710 | 26 684 | - | - | - | 26 684 |
| Frais d'émission d'actions | | - | - | - | - | (433) | (433) |
| Bons de souscription expirés | 8 | - | - | (40 800) | 40 800 | - | - |
| Annulation d'actions lors de la disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation | 7 | (2 150 000) | (4 343 659) | - | 3 913 659 | - | (430 000) |
| Résultat net et résultat global | | - | - | - | - | (7 512 922) | (7 512 922) |
| Solde au 30 septembre 2016 | | 2 908 588 | 5 876 382 | 123 000 | 5 019 387 | (10 976 221) | 42 548 |
| Paiements fondés sur des actions | 9 | - | - | - | 3 453 | - | 3 453 |
| Unités émises dans le cadre d'un placement privé | 7 | 1 052 996 | 157 950 | - | - | - | 157 950 |
| Frais d'émission d'actions | | - | - | - | - | (10 149) | (10 149) |
| Bons de souscription expirés | 8 | - | - | (123 000) | 123 000 | - | - |
| Résultat net et résultat global | | - | - | - | - | (114 839) | (114 839) |
| Solde au 30 septembre 2017 | | 3 961 584 | 6 034 332 | - | 5 145 840 | (11 101 209) | 78 963 |

(1) Ajusté pour refléter la consolidation des actions 20-pour-1 au 2 août 2016.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LAMÉLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 30 septembre (en dollars canadiens)

| | Notes | 2017 | 2016 |
|--|-------|------------------|-----------------|
| | | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | | |
| Résultat net et résultat global de l'exercice | | (114 839) | (7 553 588) |
| Élément hors caisse du résultat net | | | |
| Paiements fondés sur des actions - administrateurs | 9 | 3 453 | 59 451 |
| Paiements fondés sur des actions - relations aux investisseurs | 9 | - | 15 528 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | | - | 110 |
| Perte sur cession d'actifs d'exploration et d'évaluation | 6 | - | 7 366 416 |
| Exploration et évaluation de projets | | - | 456 |
| Perte sur cession d'immobilisations corporelles | | - | 1 636 |
| Gain sur règlement de dettes fournisseurs | | - | (40 026) |
| Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation | | | |
| Taxes à la consommation à recevoir | | 2 485 | 8 048 |
| Crédits d'impôts et de droits remboursables à recevoir | | 5 570 | - |
| Autre débiteur | | (5 133) | - |
| Frais payés d'avance | | - | 9 850 |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | | (21 135) | 88 759 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | <u>(129 599)</u> | <u>(43 360)</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Dépôts à terme | | - | 155 316 |
| Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation | 6 | - | (185 549) |
| Crédits d'impôts reçus | 6 | - | 5 062 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | <u>-</u> | <u>(25 171)</u> |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Émission d'unités | 7 | 157 950 | - |
| Dus à un administrateur | | (29 718) | 30 000 |
| Frais d'émission d'actions | | (10 149) | (433) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | <u>118 083</u> | <u>29 567</u> |
| Diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie | | (11 516) | (38 964) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | | <u>12 584</u> | <u>51 548</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | | <u>1 068</u> | <u>12 584</u> |

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.

13

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social est situé au 1801 Avenue McGill College, bureau 950, Montréal, Québec, Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX.

Lamélée Minerais de Fer Ltée. (la «Société») est une société d'exploration minière dont les activités se situent au Canada.

La principale propriété de la Société est un intérêt dans la propriété Meston Lake West, située près de Chibougamau au Québec, Canada. La Société n'a aucun revenu de production puisque la propriété est au stade de l'exploration.

L'exercice financier de la Société se termine le 30 septembre.

1.1 Déclaration de conformité

La Société prépare ses états financiers selon les Normes internationales d'information financière («IFRS»).

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 30 septembre 2017, la Société a un fonds de roulement négatif de 11 037 \$ (négatif de 47 452 \$ au 30 septembre 2016) et un déficit de 11 101 209 \$ (10 976 221 \$ au 30 septembre 2016). Ces incertitudes significatives sont susceptibles de jeter un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Généralités

Les principales méthodes comptables et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

3.2 Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

3.3 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans la catégorie prêts et créances au moment de la comptabilisation initiale.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou dans les produits financiers, le cas échéant.

Actifs financiers

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et l'autre débiteur font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs et les dus à un administrateur.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges d'intérêts sont présentées, le cas échéant, dans les charges financières.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.3 Instruments financiers (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse. Les fonds devant être consacrés à l'exploration en vertu de restrictions fiscales imposées dans le cadre de placements accreditifs sont exclus de la trésorerie et équivalents de trésorerie et sont présentés distinctement dans les actifs courants. La trésorerie affectée à l'exploration représente le produit de financements accreditifs non dépensés.

3.4 Résultats de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les bons de souscription et les options aux courtiers. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

3.5 Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

3.6 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisées en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est considérée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.6 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 3.7), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 3.7) et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique et aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

3.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unité génératrice de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

3.8 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement déterminables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aucune provision n'est enregistrée aux livres pour les périodes de présentation de l'information financière.

3. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

3.9 **Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et qu'elle n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisé. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Impôts relatifs aux placement accreditifs

En vertu de la législation fiscale relative aux placements accreditifs, la Société doit transférer son droit aux déductions aux dépenses liées aux activités d'exploration en faveur des investisseurs. Lorsque la Société s'acquitte de son obligation de transférer ce droit, ce qui survient lorsque la Société a engagé les dépenses admissibles et qu'elle a renoncé à son droit aux déductions fiscales (ou a l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales), un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans les états de la situation financière diffère de leur base fiscale.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.10 Capitaux propres

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions diminué de leurs frais d'émission. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport ou la valeur des bons antérieurement comptabilisés au poste Bons de souscription. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse le jour où l'entente est conclue.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accréditifs

L'émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des actions accréditives sont répartis entre les actions et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission et le montant résiduel est attribué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées et que la Société à l'intention ferme de renoncer à son droit aux déductions fiscales, le montant comptabilisé dans les autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées à la rémunération d'options émises au courtier ainsi que le coût de la rémunération des options d'achat d'actions. Lorsque ces options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital-actions. Il inclut également la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actions annulées.

Le poste bons de souscription inclut les charges liées aux bons de souscription. Lorsque ces bons de souscription sont exercés, les charges correspondantes sont transférées dans le capital-actions. Lorsque ces bons de souscription sont expirés, les charges correspondantes sont transférées dans le surplus d'apport.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués.

3. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3.11 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés, consultants et personnes fournissant des services de relations avec les investisseurs. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des options aux courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieures si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

3.12 Normes, modifications et interprétations des normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations ainsi que les nouvelles modifications qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

3. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3.12 Normes, modifications et interprétations des normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

L'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en juin 2016. Les modifications visent à fournir des indications sur la comptabilisation : de l'effet des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source; d'une modification des termes et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est permise.

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

L'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en janvier 2016. Les modifications visent à exiger que les entités fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Une application anticipée est permise.

IFRS 9, Instruments financiers

L'International Accounting Standards Board (IASB) a remplacé intégralement l'IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation par l'IFRS 9. Le nouveau chapitre traite du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers, d'un nouveau modèle de pertes de dépréciation attendues et d'une approche considérablement modifiée pour la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 a aussi donné lieu à des modifications à l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir, afin d'ajouter des obligations d'information sur la stratégie de gestion des risques de l'entité et sur l'effet de la comptabilité de couverture sur ses états financiers.

Cette nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à partir du 1er janvier 2018. Une application anticipée est permise.

IAS 12, Impôts sur le résultat

L'IAS 12 *Impôts sur le résultat* a été révisée afin d'intégrer les modifications publiées par l'IASB en janvier 2016. Les modifications visent à fournir des éclaircissements sur la comptabilisation des actifs d'impôt différé relatifs à des instruments d'emprunt évalués à la juste valeur. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Une application anticipée est permise.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.12 Normes, modifications et interprétations des normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

IFRS 16, Contrats de location

Cette nouvelle norme, publiée par l'International Accounting Standards Board en janvier 2016, établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, des points de vue respectifs du preneur et du bailleur. Pour la comptabilité du preneur, il n'y aura désormais qu'un seul modèle, lequel exige la comptabilisation de tous les éléments d'actif et de passif découlant des contrats de location.

La nouvelle norme annule et remplace les dispositions d'IAS 17 Contrats de location, d'IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, de SIC-15 Avantages dans les contrats de location simple et de SIC-27 Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location.

Les principaux éléments de la nouvelle norme sont les suivants :

- L'entité identifie comme un contrat de location tout contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.
- Le preneur comptabilise un élément d'actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un élément de passif au titre de l'obligation d'effectuer les paiements de loyers. Des exceptions sont prévues pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.
- L'élément d'actif est initialement évalué au coût, puis amorti comme les immobilisations corporelles. L'élément de passif est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés.
- Dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, le preneur présente la charge d'intérêts sur l'obligation locative séparément de la dotation aux amortissements pour l'élément d'actif au titre du droit d'utilisation.
- Le bailleur continue de classer ses contrats de location en contrats de location simple ou en contrats de location-financement et de les comptabiliser en conséquence.
- Le bailleur fournit des informations plus étoffées sur les risques auxquels il est exposé, en particulier le risque lié à la valeur résiduelle.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est permise pour les entités qui appliquent également IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.12 Normes, modifications et interprétations des normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la société (suite)

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux, élaborée par l'IFRS Interpretations Committee afin de clarifier la comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat.

L'interprétation s'applique à la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôts inutilisés et des taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Une application anticipée est permise.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

4.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 3.9).

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

4.1 Jugements posés par la direction (suite)

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

4.2 Sources d'incertitude relative aux estimations

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 3.7).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 9).

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs (se reporter à la note 3.5 pour plus d'information).

LAMÈLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 Aux 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

5. INFORMATION SECTORIELLE

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

6. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

| | Solde au 1 ^{er} octobre 2016 | Entrées | Sorties | Crédits d'impôts et de droits remboursables | Perte sur cession | Solde au 30 septembre 2017 |
|------------------------------|---|----------|----------|--|----------------------|----------------------------------|
| Québec | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Propriété Meston Lake West | | | | | | |
| Droits miniers | 90 000 | - | - | - | - | 90 000 |
| Exploration et évaluation | - | - | - | - | - | - |
| | <u>90 000</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>90 000</u> |

| | Solde au 1 ^{er} octobre 2015 | Entrées | Sorties | Crédits d'impôts et de droits remboursables | Perte sur cession | Solde au 30 septembre 2016 |
|------------------------------|---|----------------|------------------|--|----------------------|----------------------------------|
| Québec | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Propriété Lac Lamêlée | | | | | | |
| Droits miniers | 5 466 713 | 4 425 | (430 000) | - | (5 041 138) | - |
| Exploration et évaluation | 2 161 751 | 169 097 | - | (5 570) | (2 325 278) | - |
| | <u>7 628 464</u> | <u>173 522</u> | <u>(430 000)</u> | <u>(5 570)</u> | <u>(7 366 416)</u> | <u>-</u> |
| Propriété Meston Lake West | | | | | | |
| Droits miniers | - | 90 000 | - | - | - | 90 000 |
| Exploration et évaluation | - | - | - | - | - | - |
| | <u>-</u> | <u>90 000</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>-</u> | <u>90 000</u> |
| Sommaire | | | | | | |
| Droits miniers | 5 466 713 | 94 425 | (430 000) | - | (5 041 138) | 90 000 |
| Exploration et évaluation | 2 161 751 | 169 097 | - | (5 570) | (2 325 278) | - |
| | <u>7 628 464</u> | <u>263 522</u> | <u>(430 000)</u> | <u>(5 570)</u> | <u>(7 366 416)</u> | <u>90 000</u> |

Toutes les charges de dépréciation (ou les reprises, le cas échéant) sont présentées dans le poste Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

6. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Propriété Meston Lake West

Le 16 mai 2016, la Société a acquis les droits, titres et intérêts dans 36 claims miniers sur la propriété située à 50 km de Chibougamau. En contrepartie, la Société a émis 450 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action pour une considération totale de 90 000 \$ et devra payer une redevance de 50 000 \$ au 30 juin 2018.

Propriété Lac Lamélee

La propriété se compose de 59 titres miniers situés dans la fosse du Labrador au Québec. La propriété est sujette à deux redevances NSR de 1,5 % dont 0,5 % pour chacune est rachetable pour un montant de 1 500 000 \$. Au cours de l'exercice précédent, la Société a disposé de la propriété par annulation de 2 150 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action.

7. CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées et créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Exercice terminé le 30 septembre 2017.

Le 21 avril, 2017, la Société a conclu un placement privé en émettant 1 052 996 unités au prix de 0,15 \$ l'unité pour un produit total de 157 950 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,20 \$ l'action pour 36 mois.

Exercice terminé le 30 septembre 2016.

Le 16 mai 2016, la Société a émis 450 000 actions ordinaires à 9248-7792 Québec Inc. au prix de 0,20 \$ l'action pour une valeur totale de 90 000 \$ en contrepartie d'actifs d'exploration et d'évaluation.

Le 31 mai 2016, la Société a émis 66 710 actions ordinaires au prix de 0,40 \$ l'action pour une valeur totale de 26 684 \$ en contrepartie de dettes fournisseurs.

Le 21 juin 2016, la Société a annulé 1 505 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action en contrepartie de la disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation et le 28 juillet 2016, la Société a annulé 645 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action en contrepartie de la disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation, ce qui a résulté en une perte sur cession de 7 366 416 \$. Les actions ont été annulées au coût moyen pour 4 343 659 \$ et la différence a été comptabilisée en surplus d'apport pour 3 913 659 \$.

Le 2 août 2016, la Société a complété une consolidation de ses actions ordinaires émises et en circulation sur la base de 20-pour-1 (« Consolidation des actions »). La consolidation des actions a affecté tous les actionnaires, détenteurs d'options et de bons de souscription uniformément donc n'a pas affecté matériellement le pourcentage de participation des actionnaires. Toutes références dans ces états financiers aux actions ordinaires, options et bons de souscription ont été ajustées rétroactivement pour refléter la consolidation des actions.

LAMÈLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 Aux 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

8. BONS DE SOUSCRIPTION

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

| | 2017 | | 2016 | |
|----------------|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre de bons de souscription | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| Solde au début | 76 875 | 3,00 | 440 375 | 3,09 |
| Octroyés | 1 052 996 | 0,20 | - | - |
| Expirés | (76 875) | 3,00 | (363 500) | 3,11 |
| Solde à la fin | 1 052 996 | 0,20 | 76 875 | 3,00 |

Les bons de souscription en circulation se détaillent comme suit :

| | | 2017 | 2016 |
|-----------------|-----------------|-----------|--------|
| Date d'échéance | Prix d'exercice | Nombre | Nombre |
| | \$ | | |
| 29 octobre 2016 | 3,00 | - | 76 875 |
| 21 avril 2020 | 0,20 | 1 052 996 | - |
| | | 1 052 996 | 76 875 |

9. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société a instauré un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel des options peuvent être accordées à ses dirigeants, administrateurs, employés ainsi qu'à des personnes fournissant des services à la Société. En vertu de ce régime, des options d'achat d'actions peuvent être accordées de temps à autre, permettant l'achat d'un nombre variable ne devant pas viser plus de 10 % du nombre d'actions émis et en circulation du capital-actions de la Société. Le prix de levée des options est égal au cours de l'action de la Société à la date d'attribution. Les options sont exerçables sur une période de trois ans : 33 % après 12 mois, 24 mois et 36 mois respectivement de la date d'octroi, valables pendant une durée maximale de 10 ans. Parmi les options en circulation, aucune n'est assujettie à une convention d'entiercement.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Le 22 janvier 2015, la Société a octroyé 32 500 options d'achat d'actions en faveur d'administrateurs au prix de 1,00 \$ l'action pouvant être exercées sur une période de 10 ans et qui pourront être levées par tranche de 33 % à chaque année à compter de la première année. La juste valeur de ces options d'achat d'actions s'élève à 13 000 \$ soit une juste valeur de 0,40 \$ par option. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : dividende moyen néant par action, volatilité prévue de 136,9 %, taux d'intérêt sans risque de 1,42 % et durée prévue des options de 10 ans.

LAMÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 Aux 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

9. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (suite)

Le 4 décembre 2014, la Société a octroyé 25 000 options d'achat d'actions en faveur d'administrateurs au prix de 1,00 \$ l'action pouvant être exercées sur une période de 10 ans et qui pourront être levées par tranche de 33 % à chaque année à compter de la première année. La juste valeur de ces options d'achat d'actions s'élève à 20 000 \$ soit une juste valeur de 0,80 \$ par option. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : dividende moyen néant par action, volatilité prévue de 136,9 %, taux d'intérêt sans risque de 1,91 % et durée prévue des options de 10 ans.

Des montants de 3 453 \$ (59 451 \$ en 2016) et de nil \$ (15 528 \$ en 2016) en paiements fondés sur des actions ont été comptabilisés respectivement en résultat à titre de paiements fondés sur des actions et de relations aux investisseurs et porté au crédit du surplus d'apport.

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

| <i>Administration</i> | 2017 | | 2016 | |
|---------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| | | \$ | | \$ |
| En circulation au début de la période | 125 000 | 2,51 | 410 000 | 2,64 |
| Expirées | - | - | (82 500) | 2,74 |
| Annulées | (32 500) | 2,46 | (202 500) | 2,69 |
| En circulation à la fin de la période | 92 500 | 2,53 | 125 000 | 2,51 |
| Exercibles à la fin de la période | 86 667 | 2,64 | 104 167 | 2,74 |

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options d'achat d'actions au 30 septembre 2017.

| <i>Administration</i> | Options en circulation | | | Options exercibles | |
|-----------------------|------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|--------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice \$ | Durée de vie restante (an) | Nombre d'options | Prix d'exercice \$ |
| | 17 500 | 1,00 | 7,23 | 11 667 | 1,00 |
| | 12 500 | 2,80 | 6,39 | 12 500 | 2,80 |
| | 62 500 | 2,90 | 6,27 | 62 500 | 2,90 |
| | 92 500 | | | 86 667 | |

LAMÉLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 Aux 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

10. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

| | 2017 | | 2016 | |
|---|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | | |
| Prêts et créances | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 068 | 1 068 | 12 584 | 12 584 |
| Autre débiteur | 5 133 | 5 133 | - | - |
| Total prêts et créances | 6 201 | 6 201 | 12 584 | 12 584 |
| Passifs financiers | | | | |
| Passifs financiers évalués au coût amorti | | | | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 20 864 | 20 864 | 41 999 | 41 999 |
| Dus à un administrateur | 282 | 282 | 30 000 | 30 000 |
| Total passifs financiers évalués au coût amorti | 21 146 | 21 146 | 71 999 | 71 999 |

La valeur comptable des instruments financiers classés dans les catégories prêts et créances et passifs financiers présentée dans le tableau ci-dessus, est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La note 3.3 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers. La note 16 fournit une description des objectifs et des méthodes de la Société en matière de gestion des risques relativement aux instruments financiers.

11. RÉSULTAT PAR ACTION

En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les options, les bons de souscription et les options au courtier n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les options, les bons de souscription et les options au courtier en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 7, 8 et 9.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat net n'a été nécessaire en 2017 et 2016.

| | 2017 | 2016 |
|--|-----------|-------------|
| Résultat net | (114 839) | (7 512 922) |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires | 3 378 830 | 4 196 305 |
| Résultat de base et dilué par action ordinaire | (0,03) | (1,79) |

Il n'y a pas eu d'autres transactions concernant des actions ordinaires entre la date de clôture et la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

LAMÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 Aux 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition effectif de la Société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants:

| | <u>2017</u> | <u>2016</u> |
|---|------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Résultat avant impôts | <u>(114 839)</u> | <u>(7 553 588)</u> |
| Impôts sur le résultat selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada, 26,9 % en 2017 et 26,9 % en 2016 | (30 892) | (2 031 915) |
| Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat résultant des éléments suivants : | | |
| Effet fiscal des différences temporaires non constatées | 30 112 | 1 970 968 |
| Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives | - | 41 023 |
| Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives | - | (40 066) |
| Paiements fondés sur des actions | 929 | 20 169 |
| Éléments non déductibles | <u>(149)</u> | <u>(245)</u> |
| | <u>-</u> | <u>(40 066)</u> |
| | <u>2017</u> | <u>2016</u> |
| | \$ | \$ |
| Composition des impôts différés à l'état du résultat global | | |
| Naissance et renversement de différences temporaires | (30 112) | (2 011 991) |
| Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives | - | 41 023 |
| Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives | - | (40 066) |
| Variation de l'effet fiscal des différences temporaires non constatées | <u>30 112</u> | <u>1 970 968</u> |
| | <u>-</u> | <u>(40 066)</u> |

LAMÉLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 Aux 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôts différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants:

| | Solde au 30 septembre 2016 \$ | Comptabilisé en résultat net \$ | Solde au 30 septembre 2017 \$ |
|---|--|---------------------------------------|--|
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 550 | 1 468 619 | 1 469 169 |
| Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir | (550) | 550 | - |
| Actifs incorporels | - | 575 | 575 |
| Frais d'émission d'actions | - | 33 442 | 33 442 |
| Pertes autres qu'en capital | - | 569 899 | 569 899 |
| | - | 2 073 085 | 2 073 085 |
| Avantages fiscaux non constatés | - | (2 073 085) | (2 073 085) |
| Actifs d'impôt différé | - | - | - |

Au 30 septembre 2017, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été constaté.

| | Fédéral \$ | Québec \$ |
|--------------------------------------|---------------|--------------|
| Différences temporaires déductibles | | |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 5 450 558 | 5 475 508 |
| Actifs incorporels | 2 138 | 2 138 |
| Frais d'émission d'actions | 124 320 | 124 320 |
| Pertes autres qu'en capital | 2 121 424 | 2 115 001 |
| | 7 698 440 | 7 716 967 |

Au 30 septembre 2017, les pertes autres qu'en capital sur lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été constaté expirent de la façon suivante :

| | Fédéral \$ | Québec \$ |
|------|---------------|--------------|
| 2031 | 97 487 | 97 384 |
| 2032 | 186 820 | 186 390 |
| 2033 | 92 257 | 91 506 |
| 2034 | 650 518 | 647 275 |
| 2035 | 569 884 | 568 627 |
| 2036 | 295 568 | 295 483 |
| 2037 | 228 890 | 228 336 |
| | 2 121 424 | 2 115 001 |

LAMÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 Aux 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôts différés et variation des montants comptabilisés durant l'exercice (suite)

La Société dispose de crédits d'impôts à l'investissement de 3 457 \$ (3 457 \$ en 2016) qui ne sont pas constatés. Ces crédits peuvent être utilisés afin de réduire les impôts à payer fédéral et expirent à compter de 2032.

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés et aux différences temporaires, pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés non comptabilisés suivants:

| | Solde au 30 septembre 2015 \$ | Comptabilisé en résultat net \$ | Solde au 30 septembre 2016 \$ |
|---|--|---------------------------------------|--|
| Actifs d'exploration et d'évaluation | (471 604) | 472 154 | 550 |
| Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir | - | (550) | (550) |
| Frais d'émission d'actions | 31 941 | (31 941) | - |
| Pertes autres qu'en capital | 439 663 | (439 663) | - |
| | - | - | - |
| Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives | - | 40 066 | - |
| Variation des impôts différés selon l'état du résultat global | - | 40 066 | - |

Au 30 septembre 2016, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été constaté.

| | Fédéral \$ | Québec \$ |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Différences temporaires déductibles | | |
| Actifs d'exploration et d'évaluation | 5 450 558 | 5 475 508 |
| Actifs incorporels | 2 138 | 2 138 |
| Frais d'émission d'actions | 250 919 | 250 919 |
| Pertes autres qu'en capital | 1 893 088 | 1 887 213 |
| | <u>7 596 703</u> | <u>7 615 778</u> |

LAMÉLÉE MINÉRAIS DE FER LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
 Aux 30 septembre 2017 et 2016 (en dollars canadiens)

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

| | 2017 | 2016 |
|--|------|--------|
| | \$ | \$ |
| Activités d'investissement et de financement hors caisse : | | |
| Émission d'actions en contrepartie de dettes fournisseurs | - | 26 684 |
| Émission d'actions en contrepartie d'actifs d'exploration et d'évaluation | - | 90 000 |
| Amortissement des immobilisations corporelles porté aux actifs d'exploration et d'évaluation | - | 97 |
| Intérêts reçus | - | 324 |

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés contrôlées par les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristique ni condition spéciale, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie à l'exception des paiements fondés sur des actions.

14.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration et le chef des finances. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

| | 2017 | 2016 |
|---|--------|--------|
| | \$ | \$ |
| Paiements fondés sur des actions (résultat net) | 3 453 | 46 900 |
| Honoraires de gestion | - | 12 000 |
| Honoraires professionnels | - | 6 762 |
| Honoraires professionnels | 29 385 | 6 518 |

La Société a encouru nil \$ (6 762 \$ en 2016) à titre d'honoraires professionnels et de déboursés à un cabinet d'avocats dont une administratrice de la Société est une associée.

La Société a encouru 29 385 \$ (6 518 \$ en 2016) à titre d'honoraires professionnels et de déboursés à un cabinet d'avocats dont un administrateur est employé. Au 30 septembre 2017, un montant dû à ce cabinet d'avocats de 5 953 \$ (7 465 \$ en 2016) est inclus dans les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

15. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement aux propriétaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'il conclut un placement accreditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen de placements privés.

Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

16. RISQUE DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et passifs financiers de la Société sont résumés, par catégorie, à la note 10. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

16.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

Aux 30 septembre 2017 et 2016, l'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière :

| | 2017 | 2016 |
|----------------|--------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Trésorerie | 1 068 | 12 584 |
| Autre débiteur | 5 133 | - |
| Total | <u>6 201</u> | <u>12 584</u> |

16. RISQUE DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

16.1 Risque de crédit (suite)

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne. Il n'y a aucun actif en souffrance mais non déprécié pour les exercices présentés.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

16.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement privés et publiques suffisantes.

Par le passé, la Société a financé ses programmes d'exploration et d'évaluation et ses besoins en fonds de roulement au moyen de financements privés et de financements accreditifs.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris les paiements d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société :

| | 2017 | 2016 |
|--|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Moins de trois mois | | |
| Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 20 864 | 41 999 |
| Dus à un administrateur | 282 | 30 000 |
| Total | <u>21 146</u> | <u>71 999</u> |